

L'Hôtel de Ville du Lieu

Le village de ce nom posséda des cabarets avant que d'acquérir son Hôtel de Ville en 1706.

On découvre ainsi l'hôtellerie de Pierre Meylan au Lieu dès 1549, et celle de Jaques Meylan en 1600. Ce dernier était notaire.

Selon le professeur Piguet on comptait deux hôtes au Lieu en 1692. Pour éviter les jalousies, le Conseil ordonna que les dépenses mises à la charge de la commune se fassent chez les deux aubergistes « *tant également que possible* ».

L'année suivante, en 1693 donc, et toujours selon le même auteur, S.S. Baillivale et sa suite s'en vinrent faire la reconnaissance des dîmes. Le souper offert à cette occasion dans l'une des deux hôtelleries alors en place, revint à près de 64 florins. Dommage de ne plus disposer de la facture qui nous eut révélé ce que mangèrent ces messieurs dans l'un ou l'autre de ces deux établissements.

Le même auteur parle du Logis de l'Ours à propos d'une attestation que la commune du Lieu doit fournir, obligation signalée dans le procès-verbal du Conseil du 7 février 1706:

Attestation demandée par SSB Stettler, concernant le Lieutenant Boquin et sa famille, tant qu'ils ont vécu parmy vous et particulièrement dans leur Logis de Lours au Lieu, comme quoy ils se sont acquittés de leur devoir en cet endroit.

L'acte fut expédié, preuve que l'honorabilité de cette famille était prouvée. Mais faut-il lire ici pour Boquin, Bourquin, Burquin, ou même Mouquin ?

Le 15 octobre 1708 la commune du Lieu acquiert du colonel de May un bâtiment aussitôt converti en maison de commune le 29^e du même mois. Le premier amodiatiaire de l'établissement communal payait une finance annuelle de 240 florins. Bail consenti à Jean-Pierre Lugrin le 29 octobre de la même année. On lit à ce sujet dans les Procès-verbaux du Conseil de la commune du Lieu, pour le 15.10.1708 :

La commune, après 5 voyages faits à Mollens, a acquis pour la maison de commune avec le clos et autres appartenances la joignant, au contenu de la collocation remise à lad. Commune par Mr. Demollens ainsy que chargeayant de M. le Coll. May de Berne son oncle, pour le prix de 3200 fl. deubs aud. Seigneur, pour laquelle lesd. Desputtez on passé obligation à terme de neuf ans... La commune a revendu environ 2 poses de terrain au lieu dit Dernier la Gonnaz, un pré au Fond du Vivier et un autre Dernier la Chaux. La maison et appartenances sont restées à la commune pour 1500 fl., outre les laods, soit à 2100 fl. en tout.

Plus loin, pour le 29.10. 1708 :

Amodiation de la maison de commune à J.P. Lugrin, prix 240 fl. Remis avec la dite maison le clos la joignant, avec le pré au lieu dit Dernier la Chaux.

Rem. : la maison ne coûte que 2100 fl. et s'amodie pour l'intérêt de 4300 fl. Chaque conseiller a eu 6 batz des dits vins¹.

La maison que l'on achetait alors et qui devint aussitôt maison de commune constitue toujours l'Hôtel de Ville actuel qui peut fêter ainsi plus de trois siècles de bons et loyaux services, encore qu'il faille considérer que cet établissement a nécessité des sommes impressionnantes pour son entretien et ses différentes reconstructions, notamment à la suite de l'incendie de 1858, et suite aussi aux grandes restructurations des années soixante-septante. Un gouffre !

Mais la maison de ville se révélait insuffisante en cas d'affluence ; il fallut établir un cabaret d'occasion, la Pintaz. Cet établissement ouvrit ses portes à deux reprises en 1733, à raison de 8 jours par foire du printemps et de l'automne. Outre le droit de vendre vin, le pintier pouvait tuer les bêtes nécessaires et fabriquer le pain nécessaire à ses clients. La licence lui revint à 18 florins. L'expérience réussit. En 1733, l'assemblée générale de tous les chefs de famille, sorte de Landsgemeinde, décida à l'unanimité que dorénavant la pinte, soit ce second logis, serait ouverte toute l'année².

Et le nouvel établissement ira dès lors son petit bonhomme de chemin. En 1739, nouvelle réception d'un bailli et de sa suite, en l'occurrence ici S.S.Baillivale Rodt accompagné en plus de sa famille. Coût : 120 florins.

Il s'agit à nouveau d'une reconnaissance du dîme.

Il ne fait aucun doute que les petits ou même grands faits liés au logis de la commune soient nombreux. On les laissera de côté pour bondir sur le XIXe siècle, et précisément sur 1820 où une lettre, du 10^e septembre, était adressée par le secrétaire de la commune à Monsieur le Juge de paix du Cercle du Pont. Libellée de telle manière :

Sur la lettre que vous avez adressée sous date du 9^e août dernier, d'après la loi du 2^e juin précédent, concernant le droit des auberges, nous avons l'honneur de vous dire en réponse :

1o Que la commune du Lieu possède une auberge, au village du Lieu, sous l'enseigne de maison commune, auberge qu'elle possède depuis un temps immémorial et qu'elle a payé les droits d'omguelt attachés à cette auberge depuis 1566 jusques au changement de Gouvernement³.

¹ Dites notes provenant d'un carnet du professeur Piguet déposé aux ACL et portant pour titre : Procès-verbaux du Conseil des Douze du Lieu dès 1685.

² Renseignements, comme la suite, tirés des études du professeur Piguet, notamment de sa Monographie folklorique, cahier A, Le Pèlerin, 1999, pages 91 et suivantes.

³ Le secrétaire de la commune du Lieu, dont la signature succincte est illisible – il s'agit probablement de Philippe Meylan – est un historien peu inspiré. Il aurait pu avec facilité, consultant les anciens livres de procès-verbaux, retrouver l'acte d'achat de la maison de commune qui est de 1708. Quant à l'omguelt que la commune

Que la concession de cette auberge a été renouvelée par la Chambre administrative du Canton du Léman, en vertu de patente du 13^e juin 1801. La commune n'ayant pas d'autres concessions de cette auberge, vu qu'elles sont péri dans l'incendie des archives de dite commune arrivée en mai 1691. Et pour justifier d'autant mieux ses allégués, nous vous transmettons la procédure qui a eu lieu dans le temps pour le droit d'auberge ou cabaret qui fut accordé le 12^e août 1653 par le Gouvernement d'alors et renouvelé ensuite par sentence baillivale du 1^{er} juillet 1760 pour ce qui concerne la commune et le hameau des Charbonnières.

2o Quant au Cabaret des Charbonnières, sous l'enseigne de La belle Etoile, ses droits et titres reposent sur la procédure mentionnée ci-devant et aussi par patente de la dite Chambre administrative, du même jour 13^e juin 1801. Priant le Gouvernement de nous accorder les patentes nécessaires pour ces deux auberges.

Une nouvelle lettre concernant le même sujet fut adressée à Mr. le Juge de Paix du Pont, sorte de préfet avant l'heure, le 13^e Xbre 1826.

Répondant à la lettre que nous avez adressée le 29^e 9bre écoulé, par laquelle vous nous demandez si nous sommes pourvus d'une patente pour la pinte du Lieu, de vous la faire passer de suite ; nous venons vous dire que nous ne sommes pas pourvus d'une patente pour cette pinte, mais nous avons toujours payé le droit de vendage de vin, c'est-à-dire pour le droit de cabaret, puisqu'il est connu de vous, Monsieur le Juge, sous l'Enseigne de l'Etoile, droit qui a de toute ancienneté été accordé à cette commune pour loger &. D'ailleurs nous joignons ici la dernière quittance de Monsieur le Receveur du District de la Vallée, portant sept francs, qui date du 7^e novembre 1825, ainsi que la répétition qu'il en avait faite par sa lettre du 5^e du dit, et qui prouve que nous avons payé les droits de patente pour ce cabaret sans interruption, et de même que celui de l'impôt sur les boissons, ainsi que le justifient les procès-verbaux du Comité de taxation de ce District et les quittances du receveur à cet égard.

Nous prions en même temps le Conseil d'Etat de continuer à nous maintenir ce droit, et de nous accorder les fins de la pétition que nous lui avons faite. Mais si nous nous sommes servis du mot pinte, ce devait être cabaret, et nous insistons pour la continuation du dit cabaret.

Salutations.....

Arrêtons-nous ici pour prendre connaissance d'un dessin réalisé par un dénommé Recordon, pasteur – au sujet duquel nous n'avons aucun détail – et qui représente l'église et ses environs vers 1820, soit quelque 40 ans avant

paie depuis 1566, on ne sait d'où il tire ses informations, probablement des archives de Romainmôtier, soit de LL :EE., puisque les comptes de la commune ne remontent pas au-delà de 1685, tous les registres ayant brûlé en 1691.

l'incendie de 1858 qui devait détruire l'église et porter atteinte de manière très grave tant à la cure voisine qu'à l'Hôtel de Ville faisant face.



Eglise du Lieu, vallée du Lac de Joux

Rom. X. 12-15

L'église garde son clocher franc-comtois. Au milieu du dessin la pinte du Lieu, second lieu public du village, et à droite, de l'autre côté de la rue, l'Hôtel de Ville ou la maison de commune, c'est-à-dire les deux ensemble !

Notons que suivre l'histoire, non de l'Hôtel de Ville, mais de la pinte, n'est pas tâche aisée. Il semble même que l'activité de celle-ci ait été longtemps épisodique.

Pour ce qui concerne l'Hôtel de Ville encore au XVIIIe siècle, voici ce qu'Auguste pouvait préciser.

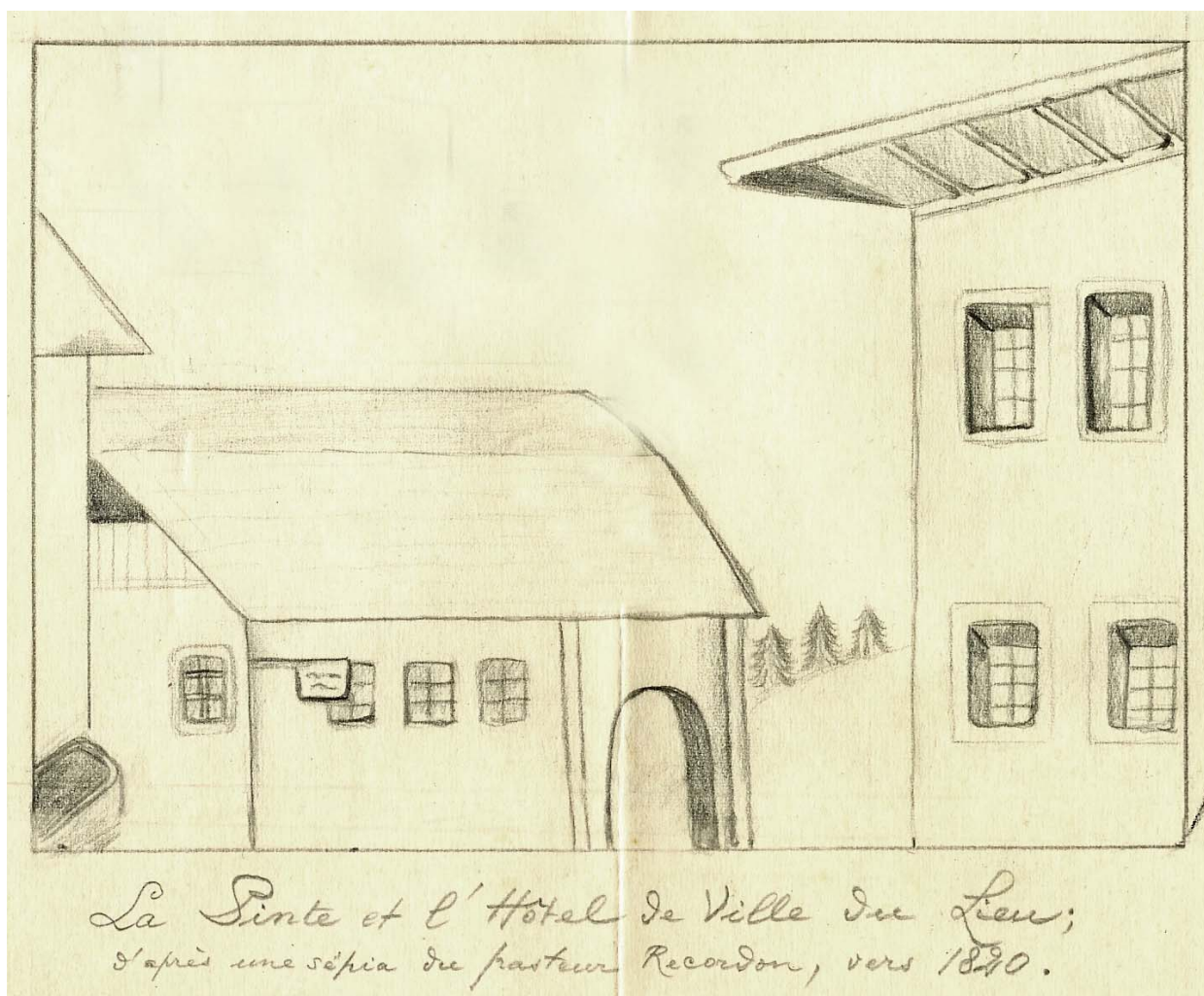
Aucun signe distinctif ne signalait l'existence d'une auberge, pas même le petit sapin traditionnel. Des étrangers dans la nécessité de se rafraîchir, pouvaient passer devant la maison de ville sans se douter qu'on y vendait du vin. En 1776, enfin, une enseigne pendante apparut.

On ignore ce qui y était représenté.

Revenant à la pinte du Lieu, Auguste Piguet pouvait encore dire :

La seconde moitié du siècle dernier apporta de nombreux changements au tableau des auberges de la commune du Lieu. La vieille pinte du bas du village disparu. Un café éphémère s'ouvrit à deux pas de là⁴.

On laissera donc tomber la dite pinte que l'on retrouvera peut-être ultérieurement pour suivre la destinée de l'Hôtel de Ville, et plutôt par les photos que par le texte, tout en constatant avec une certaine surprise que cette bâtisse, somme toute, est relativement peu photographiée et qu'ainsi elle a échappé à la plupart des photographes. Il est vrai que sa situation au cœur du village, souvent cachée par toutes les autres maisons et surtout par l'église, ne contribue pas à la rendre évidente.



Le professeur Piguet avait effectué une copie partielle du dessin de Recordon qui, sauf erreur, ne prêcha pas au Lieu.

⁴ Ces deux références tirées de Folklore, cahier A, 1999, p. 094.



La plus ancienne photo du Lieu. Elle fait partie d'un ensemble de trois clichés pris par Auguste Reymond, photographe du Brassus, peu après l'incendie du 18 juillet 1858. A gauche des ruines de l'église, celles de l'Hôtel de Ville.



Les municipaux du Lieu attablés devant l'Hôtel de Ville vers 1905, image absolument splendide en même temps qu'unique en son genre, tout au moins pour la Vallée.



D'après l'ouvrage Retro-photo, de 2013 ces personnages sont :

De gauche à droite : Alphonse Rochat, Henri Cart et John Golay, municipaux, Samuel Rochat, secrétaire municipal, Emile Meylan syndic, Edouard Aubert, Elie Rochat-Golay et Louis Rochat, municipaux.

Debout : Jules Guignard, cordonnier et huissier de la Municipalité, ainsi que la famille du tenancier, Louis Aubert dit Petit-Louis (en 1907 il quitte Le Lieu pour exploiter l'Hôtel de France, au Brassus).

On pouvait lire dans la même production :

A la terrasse de l'Hôtel de Ville, les municipaux du cru, de sortie annuelle⁵, s'offrent anisettes et vin d'honneur. Ces augustes figures locales endimanchées s'allègent ainsi un verre à la main, de tout le poids des responsabilités civiques et politiques.

Sur le plan purement ethnographique, il est à noter que cet étonnant exercice continue à être régulièrement pratiqué de nos jours.

⁵ Il n'est pas certain que ce soit la sortie annuelle qui, en général, permettait à nos élus de quitter les villages pour aller prendre connaissance du patrimoine communal. Et l'habillement complet cravate était de rigueur dans presque toutes les circonstances où l'on sort.



Le haut du village du Lieu. L'Hôtel de Ville est à gauche, passé les deux ou trois premières maisons.



Un cortège en 1933. On a plus souvent l'occasion de découvrir l'Hôtel de Ville photographié lors de manifestations culturelles ou patriotiques qu'en temps ordinaire. Dom Poncet figure sur l'écusson ou l'enseigne. 1933, serait-ce déjà le 130^{ème} anniversaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération ? Manifestation ayant alors peu marqué la tradition populaire.



Où que l'on se place à l'extérieur du village du Lieu, il est difficile de vraiment apercevoir l'Hôtel de Ville, que ce soit son fronton oriental, ou son arrière occidental.



Le cortège des grandes festivités de 1946 passe devant l'Hôtel de Ville à proximité duquel a posé son appareil le photographe Joseph Locatelli du Pont. Il fera une série impressionnante de clichés, véritable collection qui pourrait bien n'être complète chez personne. Qu'on se le dise !



Rien que du beau monde, avec des demoiselles d'une grâce infinie. Formidable !



L'Hôtel de Ville du Lieu aujourd'hui. Dom Poncet est toujours parmi nous !